

## **JOURS FERIES REGLEMENTAIRES 2011**

### 1. Jours du chef de corps

JOUR 1: \_\_\_\_\_ (à compléter)

JOUR 2: \_\_\_\_\_ (à compléter)

Si un de ces jours ou les deux ont été repris sur la fiche de congé, veuillez le mentionner ci-dessous :

JOUR 1 a été repris sur la fiche de congé:  OUI -  NON

JOUR 2 a été repris sur la fiche de congé:  OUI -  NON

### 2. Jours fériés réglementaires restant 2011 :

- samedi 1<sup>er</sup> janvier 2011 -----> Ce jour est remplacé par \_\_\_\_\_ (à compléter)

- dimanche 1<sup>er</sup> mai 2011 -----> Ce jour est remplacé par \_\_\_\_\_ (à compléter)

- samedi 25 décembre 2011 -----> Ce jour est remplacé par \_\_\_\_\_ (à compléter)

Si un de ces jours ou les trois ont été repris sur la fiche de congé, veuillez le mentionner ci-dessous :

JOUR 1 a été repris sur la fiche de congé:  OUI -  NON

JOUR 2 a été repris sur la fiche de congé:  OUI -  NON

JOUR 3 a été repris sur la fiche de congé:  OUI -  NON